

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 5 avril 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.  
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Robin ONGHENA à Mme Sandrine LALANNE.

#### Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

#### Secrétaire de séance :

Jean-Antoine GALLEGRO

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par le Maire en exercice depuis la séance du 13 février 2023 dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par la délibération n°2020DELIB0149 du 17 décembre 2020, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2023DEC0006	07.02.2023	<p>Le bâtiment Mentienne sera gracieusement mis à disposition de l'École supérieure des arts appliqués Duperré et du Collège international de photographie aux jours et horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi 2 février 2023 de 13h30 à 18h00 ;</li> <li>- Lundi 13 février 2023 de 9h30 à 18h00 ;</li> <li>- Jeudi 9 mars 2023 de 13h30 à 18h00 ;</li> <li>- Lundi 13 mars 2023 de 9h30 à 18h00 ;</li> <li>- Jeudi 6 avril 2023 de 13h30 à 18h00.</li> </ul> <p>En contrepartie, une copie des images réalisées par les étudiants de l'École supérieure des arts appliqués Duperré dans le cadre de leur travail seront remises à la Ville de Bry pour être conservées aux archives.</p> <p>Les images réalisées par les étudiants pourront être utilisées par la Ville de Bry pour toute opération promotionnelle culturelle en rapport avec la Ville ou la propriété Daguerre, dans le respect du droit moral des auteurs et dans le cadre d'un usage non commercial.</p>
2023DEC0007	03.02.2023	<p>Les tarifs des sorties thématiques organisées dans le cadre des loisirs seniors pour l'année 2023, sont fixés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortie visite déjeuner dans le département de l'Aube dénommée « Maison du Peintre Renoir et visite d'une cave de Champagne », le 29 mars 2023 : 46 € par participant ;</li> <li>- Sortie visite déjeuner dans le département des Yvelines dénommée « Visite Château de Versailles, des grands appartements et du grand trianon », le 10 mai 2023 : 63 € par participant ;</li> <li>- Sortie croisière déjeuner dans le département de l'Aisne dénommée « Journée guinguette en Pays d'Ourcq », le 14 juin 2023 : 42 € par participant ;</li> <li>- Sortie déjeuner spectacle dans le département des Yvelines dénommée « Cabaret du Bout des Prés », le 18 octobre 2023 : 57 € par participant.</li> </ul>
2023DEC0008	01.02.2023	<p>Contrat de prestation avec la société Charme et Découverte domiciliée au 29 rue du Guido Sigriste à Bois le Roi (77590) relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2023. Ce contrat est conclu pour la sortie culturelle dénommée « La Maison du peintre Renoir et le Champagne » programmée le 29 mars 2023, comprenant une visite le matin, un déjeuner le midi et une visite l'après-midi, moyennant le paiement prévisionnel de 2 531 euros HT pour un groupe de 58 personnes (dont une gratuité pour 1 accompagnateur et pour le chauffeur).</p>
2023DEC0009	01.02.2023	<p>Contrat de prestation avec l'office de tourisme et des congrès de Versailles domiciliée au 1bis rue du Jeu de Paume à Versailles (78000) relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2023. Ce contrat est conclu pour la sortie culturelle dénommée « Visite guidée des Grands Appartements du Château de Versailles et du Grand Trianon » programmée le 10 mai 2023, comprenant une visite le matin, un déjeuner le midi et une visite l'après-midi, moyennant le paiement prévisionnel de 4 468,80 euros HT pour un groupe de 57 personnes.</p>

2023DEC0010	01.02.2023	Contrat de prestation avec la société le Cabaret du Bout des Prés domiciliée Route de Limours – Ferme du Bout des Prés – à Cernay la ville (78720) relatif à l'organisation d'une sortie culturelle dans le cadre des loisirs seniors 2023. Ce contrat est conclu pour la sortie culturelle dénommée « Le Cabaret du Bout des Prés » programmée le 18 octobre 2023, comprenant un déjeuner le midi un spectacle et une ambiance musicale l'après-midi, moyennant le paiement prévisionnel de 3 921,60 euros HT pour un groupe de 57 personnes.									
2023DEC0011	03.02.2023	Convention avec l'association UCPA, concessionnaire du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne, sis 5 rue des hauts Guibouts, ayant pour objet des séances d'initiation à l'équitation, avec un cycle de 5 séances de 2 heures, programmées les jeudis de 9h à 11h du 2 janvier au 20 avril 2023, en direction de 2 classes de CE2 de l'école Henri Cahn dans le cadre du sport scolaire, et moyennant le paiement de 730 € TTC par classe, soit un montant total de 1460 € TTC (2 classes x 730 €), non assujettis à la TVA.									
2023DEC0012		Pas d'acte									
2023DEC0013		Pas d'acte									
2023DEC0014	06.02.2023	Contrat de prestation avec la société Delta Services Organisation domiciliée au 15 rue Cugnot à PARIS (75018), relatif à l'animation « Sculpteur sur ballons » incluant l'intervention d'un sculpteur sur ballons, moyennant le paiement de 675 euros HT. La prestation se déroulera le mercredi 15 février 2023 entre 12h et 16h, au restaurant le Joyau de la Marne, sis, 1, avenue de Rigny à Bry-sur-Marne (94360).									
2023DEC0015	06.02.2023	Convention avec le Comité de Gestion du Centre de Tir à l'Arc, sis Avenue Champlain - 94430 Chennevières, ayant pour objet des séances d'initiation au tir à l'arc, le mardi 28 février 2023 de 14h00 à 16h00, en direction des enfants inscrits aux vacances sportives d'hiver, et moyennant le paiement de 110 € TTC pour 12 enfants, non assujettis à la TVA.									
2023DEC0016	06.02.2023	Fixe les tarifs des sorties organisées pour les enfants à l'occasion des vacances sportives d'Hiver 2023, comme suit : <table border="1" data-bbox="518 1339 1361 1512"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarif enfant Bryard</th> <th>Tarif enfant non-Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sortie piscine du Perreux (maternels) le 22 février</td> <td>1.05 €</td> <td>2.10 €</td> </tr> <tr> <td>Sortie tir à l'arc à Chennevières (Elémentaires) le 28 février.</td> <td>4.60€</td> <td>9.20 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard	Sortie piscine du Perreux (maternels) le 22 février	1.05 €	2.10 €	Sortie tir à l'arc à Chennevières (Elémentaires) le 28 février.	4.60€	9.20 €
	Tarif enfant Bryard	Tarif enfant non-Bryard									
Sortie piscine du Perreux (maternels) le 22 février	1.05 €	2.10 €									
Sortie tir à l'arc à Chennevières (Elémentaires) le 28 février.	4.60€	9.20 €									
2023DEC0017		Pas d'acte									
2023DEC0018	08.02.2023	Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, avec l'association « Les Amis de Sun », dont le siège social est situé 181, Boulevard Pasteur bat E2 – 94360 Bry-sur-Marne, pour un spectacle par an et une répétition générale sur des jours et créneaux horaires prédéfinis. Le spectacle aura lieu au Théâtre Municipal de Bry-sur-Marne le vendredi 17 février 2023 à 20h30.									

2023DEC0019	08.02.2023	<p>Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre de Bry-sur-Marne, sis Rue Paul Barilliet, avec l'association « Bry Harmonie Orchestra », dont le siège social est situé 17 Bis, rue Jean Grandel – 94360 Bry-sur-Marne, pour un spectacle par an et une répétition générale sur des jours et créneaux horaires prédéfinis.</p> <p>Le spectacle aura lieu au Théâtre Municipal de Bry-sur-Marne le dimanche 05 février 2023 pour une représentation à 11h et une représentation à 16h.</p>									
2023DEC0020	24.02.2023	<p>Avenant n°1 au contrat de maintenance LOGICIEL n° 20220008 avec la société IDEATION, sise 7 rue du Vallard 80800 VILLIERS-BRETONNEUX, majorant de 290€ HT le montant annuel de cotisation au titre de l'année 2023.</p> <p>Le présent avenant s'intègre dans la périodicité du contrat de maintenance LOGICIEL n°20220008 pour le logiciel FLUXNET (gestion des interventions techniques).</p> <p>Il a pour objet le rajout du module complémentaire FLUXNET MOBILE.</p>									
2023DEC0021	09.02.2023	<p>Fixe les tarifs des sorties organisées pour les jeunes de l'Espace Co. pendant la période des vacances scolaires de février 2023, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="518 875 1353 999"> <thead> <tr> <th>Sortie</th> <th>Tarifs Bryard</th> <th>Tarifs non Bryard</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La tête dans les nuages à Paris Le 23/02/2023</td> <td>10€</td> <td>20€</td> </tr> <tr> <td>Salon de l'agriculture à Paris Le 28/02/2023</td> <td>8€</td> <td>16€</td> </tr> </tbody> </table>	Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard	La tête dans les nuages à Paris Le 23/02/2023	10€	20€	Salon de l'agriculture à Paris Le 28/02/2023	8€	16€
Sortie	Tarifs Bryard	Tarifs non Bryard									
La tête dans les nuages à Paris Le 23/02/2023	10€	20€									
Salon de l'agriculture à Paris Le 28/02/2023	8€	16€									
2023DEC0022	23.02.2023	<p>Marché avec la société NOALIA sise 15A boulevard de la Marne 94130 NOGENT-SUR-MARNE, relatif à la fourniture et pose de signalétique pour l'ensemble du patrimoine bâti communal de la ville de Bry-sur-Marne, pour un montant maximum de 80 000 €HT sur la durée du marché.</p> <p>Le marché public est conclu pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 4 ans.</p>									
2023DEC0023	14.02.2023	<p>Mission confiée à la société GEOSAT sise, 41-45, Boulevard Romain Rolland - 75014 Paris, de procéder à l'établissement du document d'arpentage nécessaire à la division des parcelles cadastrées section S n°80 et 81, préalablement à la cession par la ville de l'assiette foncière sur laquelle est édifée la maison sise, 9, rue Franchetti.</p> <p>Le coût de la mission est fixé à 3 944,70 € HT.</p>									
2023DEC0024	16.02.2023	<p>Sollicite de l'Etat, Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau du Contrôle Budgétaire et des Dotations de l'Etat – Préfecture du Val de Marne – 94000 CRETEIL, 7 (sept) subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL) pour les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau ;</li> <li>- Installation d'un ascenseur à l'école Henri Cahn ;</li> <li>- Protection du Diorama ;</li> <li>- Réhabilitation du bâtiment Logements de l'école Paul Barilliet ;</li> <li>- Création des cours Oasis à l'école Etienne de Silhouette ;</li> <li>- Acquisition d'un véhicule électrique pour l'équipe des Espaces verts de la ville ;</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments communaux.</li> </ul>									

2023DEC0025	16.02.2023	<p>Contrat de location avec la société Popina, sise, 100 avenue du Général Leclerc - lot 228 - 93500 - Pantin, d'une caisse enregistreuse pour le Théâtre municipal, afin de permettre aux usagers de payer sur place des boissons et des denrées alimentaires.</p> <p>Le contrat comprend la dépense d'une location mensuelle de 58,65 € HT (70,38 € TTC) renouvelable chaque mois jusqu'au mois de décembre 2023, pour l'abonnement à la licence d'exploitation, Cette dépense sera couverte par les crédits ouverts aux budgets de la commune pendant toute la durée du contrat.</p>
2023DEC0026	20.02.2023	<p>Marché avec Mme Carole Borry, intervenante spécialisée, sise 9 rue Félix Faure, 94360 Bry-sur-Marne, d'un montant total de 75 € HT afin qu'elle anime un atelier à thème le 21 mars 2023 autour des signes associés à la parole dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance.</p>
2023DEC0027	20.02.2023	<p>Marché avec Mme Florie Bourgeaux, consultante en lactation, sise 5 allée Paul Berthet, 94360 Bry-sur-Marne, pour un marché d'un montant total de 120 € HT afin qu'elle anime un Atelier à thème le mardi 11 avril 2023 autour de l'allaitement dans le cadre des actions menées autour de l'accompagnement à la parentalité par le service Petite Enfance.</p>
2023DEC0028	24.02.2023	<p>Contrat à bons de commande de fourniture de documents audiovisuels et numériques avec la société RDM Vidéo dont le siège social est sis 125-127, boulevard Gambetta, 95110 SANNOIS un pour un montant maximum annuel de 9000 € HT.</p> <p>Le marché public est conclu pour une durée maximum de 4 ans, à compter de la signature du contrat.</p>
2023DEC0029	23.02.2023	<p>Demande à l'Etat, à la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau du Contrôle Budgétaire et des Dotations de l'Etat – Préfecture du Val de Marne – 94000 CRETEIL, 5 (cinq) subventions dans le cadre du déploiement du « Fonds vert » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du gymnase Georges Clemenceau ;</li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments communaux ;</li> <li>- Modernisation de l'éclairage public et mise en LED de la Grande rue Charles de Gaulle ;</li> <li>- Modernisation de l'éclairage public et mise en LED de l'avenue du Général Leclerc ;</li> <li>- Création des cours Oasis à l'école Etienne de Silhouette.</li> </ul>
2023DEC0030	24.02.2023	<p>Modification de la décision 2023DEC0006 afin d'ajouter une date et de modifier les horaires dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment Mentienne gracieusement au profit de l'École supérieure des arts appliqués Duperré et du Collège international de photographie.</p>
2023DEC0031	23.02.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production SAS ATELIER THEATRE ACTUEL sise, 5 rue de la Bruyère, 75009 - Paris, pour 1 spectacle « Adieu Monsieur Haffmann », pour un montant total de 9250 € Hors Taxe (soit 9758,75 € TTC – neuf mille sept-cent-cinquante-huit euros et soixante-cinquante centimes).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet – 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 13 mai 2023 à 20h30.</p>

2023DEC0032	23.02.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production MONSIEUR MAX PRODUCTION sise, CHCI – 182 Quai George V - 76600 – Le Havre, pour le spectacle « Et pendant ce temps Simone veille », pour un montant total de 5038,80 € Hors Taxe (soit 5315,93 € TTC cinq mille trois – cent - quinze euros et quatre-vingt-treize centimes).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 27 mai 2023 à 20h30.</p>		
2023DEC0033	23.02.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la SARL ÇA SE JOUE sise, 2 rue Paul Eluard - 93100 - Montreuil, un pour le spectacle « Ciel, ma belle-mère ! », pour un montant total de 7500 € Hors Taxe (soit 7912,50 € TTC sept mille neuf – cent - douze euros et cinquante centimes).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le samedi 10 juin 2023 à 20h30.</p>		
2023DEC0034	24.02.2023	<p>Contrat de prestation artistique avec la société de production ARTZALA PRODUCTION sise, 188, Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS, un pour 1 spectacle « Grosse Chaleur », pour un montant total de 7800 € Hors Taxe (soit 8229 € TTC huit mille deux cent- vingt-neuf euros).</p> <p>La représentation aura lieu au théâtre de Bry-sur-Marne, Rue Paul Barilliet, 94360 Bry-sur-Marne, le vendredi 16 juin 2023 à 20h30.</p>		
2023DEC0035	24.02.2023	<p>Accepter le don à la Ville de Bry-sur-Marne et au musée Adrien Mentienne d'une collection personnelle d'objets civils et militaires du 20ème siècle par Monsieur Christophe Ollagnier, demeurant à Bry-sur-Marne, 76 avenue de Rigny.</p>		
2023DEC0036	02.03.2023	<p>Contrat de fourniture à bons de commande avec la société TG Informatique sise Domaine de la Vallée, Rue de la Vallée Verte, 13011 MARSEILLE, un relatif à l'achat de consommables pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT soit 39 000 € HT pour 3 ans.</p> <p>Le contrat est conclu pour une période initiale de 1an, à compter de sa notification au titulaire. Toutefois, il sera reconduit de manière tacite par période successives de 1 an et au maximum 2 fois, sans toutefois pouvoir excéder une durée totale de 3 ans.</p>		
2023DEC0037	24.02.2023	<p>Contrat de maintenance pour l'utilisation du logiciel MUNICIPALCARTO+, avec la société LOGITUD solutions sise ZA du parc des Collines 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE-DORNACH, pour un montant annuel de 2 258,54 € HT, soit 6775,62 € HT pour 3 ans.</p> <p>Le contrat est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 1er janvier 2023 (soit jusqu'au 31 décembre 2023). Il peut se renouveler chaque année sans toutefois excéder 3 années au total, soit jusqu'au 31 décembre 2025.</p>		
2023DEC0038	02.03.2023	<p>Abroge toutes les décisions du maire énumérées dans les visas. Les tarifs municipaux sont fixés comme suit à compter du 6 mars 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Tarifs de la location des équipements sportifs</u></b></li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Terrain de football en schiste du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></li> </ul> </td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Terrain de football en schiste du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Terrain de football en schiste du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></li> </ul>				

		<p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due)</p>	<p><b>470,70 €</b> <b>253,90 €</b> <b>29,40 €</b></p>
		<p><b>• Terrain de football en gazon synthétique "Vincent Guérin" du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire) <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>abonnement (droit d'entrée) + pour 1h d'utilisation/semaine <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p><b>470,70 €</b> <b>313,10 €</b> <b>35,90 €</b> <b>236,50 €</b> <b>412,70 €</b></p>
		<p><b>• Terrain d'honneur de football "Marcel Assy" du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p><b>35,90 €</b> <b>236,50 €</b> <b>412,70 €</b></p>
		<p><b>• Fosse / Mur de frappe du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée</p>	<p><b>17,30 €</b> <b>58,00 €</b></p>
		<p><b>• Piste d'athlétisme / Aires de lancer du Parc des Sports</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end</p>	<p><b>35,90 €</b> <b>236,50 €</b> <b>412,70 €</b></p>

	<p>● <b>Vestiaires du Parc des Sports</b>  <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>forfait d'un vestiaire 1 jour/semaine (sur un maximum de 3h d'amplitude) <b>89,30 €</b></p> <p><u>Location ponctuelle :</u>  forfait d'un vestiaire pour 3 heures <b>35,90 €</b></p>	
	<p>● <b>Dojo René Decroix</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)  <u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>7,00 €</b></p> <p><u>Location ponctuelle :</u>  à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>23,60 €</b>  forfait journée <b>177,30 €</b>  forfait week-end <b>295,60 €</b></p>	
	<p>● <b>Gymnase Félix Faure</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u>  à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>35,90 €</b>  forfait journée <b>294,50 €</b>  forfait week-end <b>531,00 €</b></p>	
	<p>● <b>Gymnase Clémenceau - plateau sportif du rez-de-chaussée</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u>  à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>23,60 €</b>  forfait journée <b>177,30 €</b>  forfait week-end <b>295,50 €</b></p>	
	<p>● <b>Gymnase Clémenceau - plateau sportif du 1er étage</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u>  à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>29,40 €</b>  forfait journée <b>236,50 €</b>  forfait week-end <b>471,80 €</b></p>	

		<p>● <b>Tennis club</b></p> <p><u>Location ponctuelle à l'heure (toute heure commencée étant due)</u> un terrain en GreenSet</p> <p style="text-align: right;"><b>23,60 €</b></p> <p><u>Redevance d'occupation du domaine public relative à l'activité libérale de professeur de tennis :</u> Redevance forfaitaire horaire</p> <p style="text-align: right;"><b>4,80 €</b></p>	
		<p>● <b>Utilisation des équipements par les établissements scolaires privés de la ville (collège St Thomas, ...)</b></p> <p><u>Utilisation régulière sur une année scolaire (hors vacances scolaires), soit sur une moyenne de 36 semaines :</u></p> <p>pour les équipements sportifs couverts, à l'heure (toute heure commencée étant due)</p> <p style="text-align: right;"><b>14,10 €</b></p> <p>pour les équipements sportifs extérieurs</p> <p style="text-align: right;"><b>Gratuit</b></p>	
<p>● <b><u>Tarifs de location des équipements sportifs gymnase Marie-Amélie Le Fur :</u></b></p>			
		<p>● <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - plateau sportif omnisport</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>37,00 €</b> forfait journée <b>280,60 €</b> forfait week-end <b>529,50 €</b></p>	
		<p>● <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle mezzanine du 1er étage</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p> <p><u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) <b>26,40 €</b> forfait journée <b>190,60 €</b> forfait week-end <b>360,60 €</b></p>	
		<p>● <b>Gymnase Marie-Amélie Le Fur - mur escalade</b> (comprenant la mise à disposition d'un vestiaire)</p>	

		<u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	<b>31,70 €</b> <b>232,90 €</b> <b>455,30 €</b>
		<b>• Gymnase Marie-Amélie Le Fur - salle associative</b>  <u>Location ponctuelle :</u> à l'heure (toute heure commencée étant due) forfait journée forfait week-end	<b>21,40 €</b> <b>158,80 €</b> <b>296,50 €</b>
		<b>• <u>Tarifs de location du Théâtre</u></b>	
		<b>Locations</b>	<b>TARIFS DE LOCATION DU THEATRE, dans le cadre d'organisation de réunions, conférences, débats (sauf pour les spectacles des associations culturelles bryardes)... la semaine <u>du lundi au jeudi</u> :</b>
			<b>TARIFS DE LOCATION DU THEATRE, dans le cadre d'organisation de réunions, conférences, débats (sauf pour les spectacles des associations culturelles bryardes)... <u>le week-end du vendredi au dimanche</u> :</b>
		<b>TARIFS BRYARDS</b>	
		Associations culturelles bryardes conventionnées avec la ville	
		Forfait demi-journée (de 5 heures au maximum)	741,30 €
			1 482,60 €
		Forfait journée entière (de 10 heures maximum)	1 588,50 €
			2 647,50 €
		Particuliers, personnes morales, sociétés bryardes, etc...	
		Forfait demi-journée (de 3 heures au maximum)	317,70 €
			741,30 €
		Forfait demi-journée (de 5 heures au maximum)	741,30 €
			1 482,60 €

		Forfait journée entière (de 10 heures maximum)	1 588,50 €	2 647,50 €
<b>TARIFS NON BRYARDS</b>				
Associations, particuliers, personnes morales, sociétés, etc...				
		Forfait demi-journée (de 3 heures au maximum)	423,60 €	847,20 €
		Forfait demi-journée (de 5 heures au maximum)	1 059,00 €	1 906,20 €
		Forfait journée entière (de 10 heures maximum)	2 012,10 €	3 177,00 €
		<b>Cautionnement exigé</b> , quelle que soit la formule et la durée de location	2 118,00 €	2 118,00 €
		<b>Forfait ménage</b> , facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	211,80 €	211,80 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Tarifs de location de l'hôtel de Malestroit</u></b></li> </ul>				
		Grande salle - la journée entière sans régie son et lumière	<b>994.40 €</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Tarifs des concessions, cases de colombarium et caverne</u></b></li> </ul>				
		<b>Durée</b>	<b>Concessions</b>	
		15 ANS	195 €	
		30 ANS	587 €	
		50 ANS	3 519 €	
		PERPETUELLE	10 362 €	

Durée	Cases de columbarium
15 ANS	710 €
30 ANS	1 589 €
Durée	Cavernes
15 ANS	122 €
30 ANS	366 €
50 ANS	1 832 €
PERPETUELLE	4 908 €

- **Tarifs d'occupation du domaine public**

<b>Pour les commerçants, forains et chantiers</b>	
INTITULÉS	TARIFS
Terrasse	8 ,40 €/m <sup>2</sup> /mois
Etalage provisoire	5,30 €/m <sup>2</sup> /mois
Etalage permanent	29,70 €/ml/année
Présentoirs journaux et publicités sur l'activité du commerce <= 1 m <sup>2</sup>	60,30 €/unité/année
Présentoirs journaux gratuits, publicités, autres (agences immobilières...)	60,30 €/unité/année
Embellissement du commerce ou participation éco environnement hors distribution journaux <= 1 m <sup>2</sup>	60,30 €/m <sup>2</sup> /année
Borne anti-bélier	182,10 €/unité/année
Théâtres guignols, manèges enfantins et boutiques mobiles alimentaires foraines (confiseries, crêpes, barbes à papa, pommes d'amours, ...) installés de façon isolée	23,80 €/jour, forfait par manège
Echafaudages / Palissades de chantier	3,80 €/ml/jour
Ligne électrique aérienne de chantier	2,30 €/ml/semaine
Mât pour drapeaux commerciaux	60,30 €/unité/année
Armoire électrique	23,30 €/unité/mois
Atelier de restauration d'œuvres d'art	847,20 €/mois

Convention IBIS BUDGET MARNE LA VALLEE	249,90 €/année
Food truck	15,80 €/jour

**Pour les réservations de stationnements et autres**

INTITULÉS	TARIFS
Véhicule assurant le commerce ambulancier sur voie publique / ventes aux déballages hors manifestations organisées par la ville	10,80 €/m <sup>2</sup> /jour
Prise de vues pour tournages cinématographiques	59,70 €/jour/site
Forfait tournage cinématographique complet : - en journée (8h-20h) - la nuit (20h-8h) - la demi-journée (8h-14h ou 14h-20h)	1588,50 €/jour/site 2118 €/nuit/site 794,20 €/demi-journée/site
1 place de stationnement de 5 m (benne, déménagement, autre)	59,70 € le premier jour 23,80 € / jour les jours suivants 29,80 € la demi-journée
Dépôt de matériaux	59,70 € le premier jour 23,80 €/ jour suivant
Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raisons diverses	465,90 €/jour 264,70 €/demi-journée

**Pour la location boutique éphémère**

INTITULÉS	TARIFS
Mise à disposition de la boutique éphémère	317,70 €/semaine
Mise à disposition de la boutique éphémère lors des vacances scolaires et/ou aux associations à but non lucratif	158,80 €/semaine
Occupation de la pièce d'habitation au 1 <sup>er</sup> étage (15 jours)	317,70 €

• **Tarifs de location de matériel**

Barnum	45€/jour 70€ le week-end 400€ de caution par unité
Table	8€/jour 12.50€ Week-end 200€ de caution par lot de 5 tables

Chaise pliante	1.50€ /jour 2.25€ le Week-end 50€ de caution par lot de 10 chaises
----------------	--

• **Tarifs fêtes et animations**

Les tarifs relevant des droits d'occupation du domaine public, pour les exploitants de buvette, de commerce ambulant et de food truck dans le cadre des événements organisés par la ville sur l'année 2023 sont fixés comme suit :

Catégorie	Tarif
Parvis de l'Hôtel de ville (redevance journalière, par structure d'exploitation)	<b>52,90 €</b>
Parc de la Villa Daguerre (redevance journalière, par structure d'exploitation)	<b>52,90 €</b>
Square de Lattre de Tassigny (redevance journalière, par structure d'exploitation)	<b>105,90 €</b>
Parvis de l'Hôtel de ville pour le marché de Noël (redevance journalière, par structure d'exploitation – hors location de chalets)	<b>105,90 €</b>

**Tarifs pour la location de chalets et pour les exposants dans le cadre du marché de Noël :**

Catégorie	Tarif
<b>Location d'un chalet en bois</b> de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification non résident bryard	<b>211,80 €</b>
<b>Location d'un chalet en bois</b> de 3 m x 2 m, incluant la fourniture de l'électricité et du chauffage – tarification résident bryard	<b>105,90 €</b>
<b>Cautionnement exigé</b> , au regard de la mise à disposition du chalet et du matériel électrique (éclairage et chauffage inclus)	<b>1 000 €</b>
<b>Forfait ménage</b> , facturé dans le cadre où le chalet ne serait pas restitué dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception)	<b>100 €</b>

**Les tarifs de locations de salles sont les suivants :**

Locations	Tarifs
<b>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, <u>dans le cadre d'organisation d'événements festifs :</u></b>	
<b>Tarif Bryards et Associations conventionnées avec la ville</b>	

	<p>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u> <b>375,70 €</b></p> <p>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u> <b>659 €</b></p> <p><b>Tarif Non Bryards</b></p> <p>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u> <b>776,10 €</b></p> <p>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'au lendemain 6 heures du matin au maximum), <u>avec mise à disposition du mobilier et de l'office cuisine</u> <b>1 229,40€</b></p> <p><b>LOCATION DE LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE pour l'organisation de réunions (hors manifestations festives) du lundi au jeudi :</b></p> <p>Forfait demi-journée (de 14 heures jusqu'à 22 heures maximum) <b>ou</b> pour réunion de quelques heures, <u>sans mise à disposition de l'office cuisine</u> <b>142,90 €</b></p> <p>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum), <u>sans mise à disposition de l'office cuisine</u> <b>259,90 €</b></p> <p><b>Cautionnement exigé</b>, quelle que soit la formule et la durée de location <b>880 €</b></p> <p><b>Forfait ménage</b>, facturé dans le cadre où la salle ne serait pas restituée dans un état normal de propreté (même état qu'à la réception) <b>58 €</b></p> <p><b>Facturation de la clef de la salle</b> (badge électronique) en cas de perte <b>37 €</b></p> <p><b><u>SALLES "RENE DECROIX", "CHÂTEAU LORENZ", "REUNION PARC DES SPORTS", "LA GARENNE")</u>, dans le cadre d'organisation de réunions :</b></p> <p>Forfait demi-journée <b>ou</b> pour réunion de quelques heures <b>142,90 €</b></p> <p>Forfait journée entière (de 9 heures jusqu'à 22 heures maximum) <b>259,90 €</b></p>														
	<p>Les tarifs pour les exposants à la brocante du dimanche 24 septembre 2023 sont fixés comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Particulier bryard - le mètre linéaire</td> <td><b>13 €</b></td> </tr> <tr> <td>Commerçant bryard - le mètre linéaire</td> <td><b>13 €</b></td> </tr> <tr> <td>Association bryarde - le mètre linéaire</td> <td><b>13 €</b></td> </tr> <tr> <td>Particulier non bryard - le mètre linéaire</td> <td><b>19 €</b></td> </tr> <tr> <td>Commerçant (professionnel) non bryard - le mètre linéaire</td> <td><b>19 €</b></td> </tr> <tr> <td>Association non bryarde - le mètre linéaire</td> <td><b>19 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Tarif	Particulier bryard - le mètre linéaire	<b>13 €</b>	Commerçant bryard - le mètre linéaire	<b>13 €</b>	Association bryarde - le mètre linéaire	<b>13 €</b>	Particulier non bryard - le mètre linéaire	<b>19 €</b>	Commerçant (professionnel) non bryard - le mètre linéaire	<b>19 €</b>	Association non bryarde - le mètre linéaire	<b>19 €</b>
Catégorie	Tarif														
Particulier bryard - le mètre linéaire	<b>13 €</b>														
Commerçant bryard - le mètre linéaire	<b>13 €</b>														
Association bryarde - le mètre linéaire	<b>13 €</b>														
Particulier non bryard - le mètre linéaire	<b>19 €</b>														
Commerçant (professionnel) non bryard - le mètre linéaire	<b>19 €</b>														
Association non bryarde - le mètre linéaire	<b>19 €</b>														

	<p><b>PRECISIONS POUR LA LOCATION DE SALLES</b></p> <p>Les associations conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités statutaires. Cette exonération peut également être accordée dans le cadre de la mise à disposition de la salle de l'Hôtel de Ville, essentiellement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard), à raison de deux gratuités maximales par année scolaire.</p> <p>Les partis, les candidats ou listes dans le cadre d'élections politiques sont exonérés du versement de la redevance relative aux locations de salles dans l'exercice habituel de leurs activités, à raison de deux gratuités maximales par élection ou référendum, et ce, en fonction des disponibilités. La mise à disposition de salle de l'Hôtel de Ville se fera uniquement en semaine (du lundi matin au jeudi soir au plus tard).</p> <p><b>PRECISIONS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b></p> <p>Les associations bryardes conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance relative aux locations d'équipements sportifs.</p> <p><b>PRECISIONS POUR LA LOCATION DU THEATRE</b></p> <p>Les associations culturelles bryardes conventionnées avec la ville sont exonérées du versement de la redevance dans la limite d'une représentation et d'une répétition en amont ou la veille par année scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août).</p> <p>Il est précisé que ces tarifs sont calculés forfaitairement.</p> <p>Le tarif forfaitaire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition du personnel minimum obligatoire : 1 technicien</li> <li>- Les fluides : chauffage, eau, électricité, gaz, télécommunication...</li> <li>- Les coûts de nettoyage</li> <li>- L'usure des consommables</li> </ul> <p>Le tarif ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition d'un SSIAP qui reste à la charge de l'emprunteur</li> <li>- La mise à disposition du bar</li> <li>- Les frais techniques complémentaires (techniciens intermittents)</li> <li>- Les locations de matériel complémentaire</li> <li>- Le personnel technique complémentaire</li> </ul> <p>Le bénéficiaire de la mise à disposition sera tenu de produire préalablement à la location une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.</p>
--	---

		<p>Le théâtre de Bry-sur-Marne, Etablissement Recevant du Public (ERP) de type L de 4ème catégorie, assujettit au règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié d'une capacité totale de 245 personnes, comprend 208 places assises.</p> <p>La location du théâtre ne sera possible que si la programmation culturelle le permet et si la commune dispose d'un technicien régisseur pour l'évènement.</p> <p>Les recettes de ces activités seront inscrites au budget 2023, aux chapitre et article correspondants.</p> <p>La présente décision sera transmise au registre des délibérations du Conseil Municipal, publiée et portée à la connaissance de ce dernier lors de sa prochaine séance, communiquée au régisseur concerné pour exécution et transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne pour exercice du contrôle de légalité.</p>
2023DEC0039	10.03.2023	<p>Marché avec la société TMG ARCHITECTES sise 75 rue Widmer 91100 CORBEIL ESSONNES, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour transformer des locaux dépendant de l'établissement scolaire Paul Barilliet en salles d'enseignement et/ou activités périscolaires, pour un montant total de 36 200 € HT.</p> <p>Le marché public sera conclu pour toute la durée de la mission de maîtrise d'œuvre.</p>
2023DEC0040	21.03.2023	<p>Signature et de dépôt des pièces relatives à la demande d'autorisation de travaux concernant la modification de classement d'un bâtiment au 3 rue du Clos Sainte Catherine.</p>
2023DEC0041	21.03.2023	<p>Convention de mise à disposition à titre gracieux du théâtre de Bry-sur-Marne sis rue Paul Barillet, 94360 Bry sur Marne, avec la compagnie BLONDE ET BRUNE, dont le siège social est situé au 40, rue de la Pointe – 41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR, pour une résidence d'artistes pour le spectacle « UL », Cette résidence se tiendra du lundi 10 au mardi 18 avril 2023. Le spectacle de sortie de résidence aura lieu le mardi 18 avril 2023 à 20h30.</p>
2023DEC0042		Pas d'acte
2023DEC0043	23.03.2023	<p>Accepte le don à la Ville de Bry-sur-Marne par Madame Jeannine Daniel, demeurant à Bourgoin-Jallieu, 31 avenue du Maréchal Leclerc, de deux photographies du pont de Bry détruit en 1940 et d'une œuvre en marqueterie représentant le pont de Bry, datée de 1939 et signée A. Barré.</p>
2023DEC0044	24.03.2023	<p>Marché de services avec la société Neocity sise 28, rue de Saint Quentin, 75010 PARIS, relatif au suivi, à la maintenance et à l'abonnement de l'application mobile, pour un montant annuel maximum de 6000 € HT soit 24 000 euros HT pour la durée du marché</p> <p>Le marché public est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, par périodes successives d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de 4ans.</p>

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation des décisions du Maire ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 14 avril 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

